

**relatif à l'organisation de l'élection  
Du/De la Directeur.rice et des deux assesseur.e.s  
de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines  
de l'Université d'Angers**

Vu le Code de l'Education, notamment son article L713-3 ;

Vu les statuts de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines, tels que modifiés le 31 janvier 2019, notamment son article 11 ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-089 en date du XXX portant désignation de la direction par intérim de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines à compter du 29 mars 2024 et pour une durée maximum de trois mois jusqu'à l'élection de la nouvelle direction de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines ;

Vu la décision du Conseil de gestion de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines du 22 avril 2024 fixant la date et les modalités du scrutin relatif à l'élection du/de la Directeur.rice et des deux assesseur.e.s de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers,

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE L'ARRETE**

Le présent arrêté a pour objet d'organiser l'élections du/de la Directeur.rice et des deux assesseur.e.s de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers.

**ARTICLE 2 : DATE DU SCRUTIN**

L'élection du/de la Directeur.rice et des deux assesseur.e.s de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers aura lieu **à l'urne le jeudi 27 juin 2024 à XXX heures, lors de la réunion du Conseil de gestion de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines** - salle du conseil - 11, boulevard Lavoisier  
49045 ANGERS Cedex 01

**ARTICLE 3 : CANDIDATURES**

Peuvent se porter candidats.es, les enseignants.es, les enseignants.es-chercheurs.es ou les chercheurs.es, qui participent à l'enseignement, en fonction dans la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers.

Le dépôt des candidatures est obligatoire.

Les candidatures sont à adresser en format papier original à la Directrice des services de la Faculté des Lettres, langues et Sciences Humaines (christine.ghseysens@univ-angers.fr – bureau XXX) ou au secrétariat de direction (catherine.bosse@univ-angers.fr – bureau XXX), **au plus tard le lundi 13 mai 2024 à 12h00.**

Les déclarations de candidature sont exprimées par écrit. Elles peuvent être accompagnées d'une profession de foi

Le Directeur par intérim de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines arrête la liste des candidat.es. Il adresse sans délai les déclarations de candidature et les professions de foi aux membres du Conseil de gestion.

#### **ARTICLE 4 : MODALITES DE L'ELECTION**

Le/la Directeur.rice et des deux assesseur.e.s de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers sont élus à la majorité absolue des membres du conseil de gestion présents ou représentés aux deux premiers tours puis à la majorité relative au troisième tour

**L'élection** du/de la Directeur.rice et des deux assesseur.e.s de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers **se déroule à bulletin secret**. Des bulletins au nom des candidats.es et des enveloppes seront mis à disposition des membres du conseil de gestion le jour de la séance. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Chaque membre ayant déposé un bulletin dans l'urne doit signer la feuille d'émargement associée au scrutin.

Si l'élection n'est pas acquise au premier tour de scrutin, il est procédé à un deuxième, puis éventuellement à un troisième tour.

#### **ARTICLE 5 : PROCURATION**

Chaque membre du Conseil de gestion peut être porteur.euse d'**une procuration**.

Le formulaire est à transmettre **avant la séance du Conseil de gestion**, à la Directrice des services de la Faculté des Lettres, langues et Sciences Humaines (christine.gheysens@univ-angers.fr – bureau XXX) ou au secrétariat de direction (catherine.bosse@univ-angers.fr – bureau XXX).

#### **ARTICLE 6 : DATE DE PRISE DE FONCTION**

Le/la Directeur.rice et des deux assesseur.e.s de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers, nouvellement élus, prendront leurs fonctions au plus tard le 27 juin 2024. Ils sont élus pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois.

#### **ARTICLE 7 : APPLICATION DE L'ARRETE**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Angers, le 29 avril 2024  
La Présidente de l'Université  
Françoise GROLLEAU  
**Signé**

<p style="text-align: center;"><b>ACTE DE CANDIDATURE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ELECTION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Du/De la</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DIRECTEUR.RICE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ET DES DEUX ASSESSEUR.E.S</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DE L'UNIVERSITE D'ANGERS</b></p>
---

Je soussign  (e)

Nom : .....

Pr nom : .....

- Enseignant.e chercheur.e
- Enseignant.e
- Chercheur.e

Participant   l'enseignement et en fonction dans la Facult  de Lettres, Langues et Sciences Humaines,

- d clare  tre candidat.e   l' lection du/de la directeur.rice de la Facult  des Lettres, Langues et Sciences Humaines.
- d clare  tre candidat.e   l' lection de l'assesseur.e   la p dagogique de la Facult  des Lettres, Langues et Sciences Humaines.
- d clare  tre candidat.e   l' lection de l'assesseur.e   la recherche de la Facult  des Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Le

(Signature)

*L'acte de candidature peut  tre accompagn  d'une profession de foi et doit  tre d pos  sous formation papier (original) aupr s de la Directrice de la composante (bureau XXX) ou du secr tariat de direction (bureau XXX) au plus tard le lundi 13 mai 2024   12h00.*